

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Une démarche et un outil d'aide à la décision

Le projet

PRESTATIONS

- » Définir les enjeux environnementaux du territoire (dont la Trame Verte et Bleue)
- » Accompagner la collectivité dans ses choix
- » Approche environnementale de l'urbanisme (AEU)
- » Participation aux réunions (concertation avec le public, présentation du diagnostic, travail sur le zonage, Personnes Publiques Associées, etc.)
- » Inventaires naturalistes des zones à projets
- » Évaluation des impacts
- » Définition de mesures (démarche E,R,C) et du suivi des effets du PLU

CHIFFRES CLÉS

- » Prix moyen : 10 500 € HT
- » Surface moyenne des communes : 5660 hectares
- » Nombre de PLU réalisés depuis 2012 : 13
- » Nombre de PLU loi LITTORAL depuis 2012 : 3
- » Nombre de PLU avec évaluation environnementale (depuis 2012) : 10



Éléments de recommandation pour la future zone à urbaniser

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est une **démarche** de projet en constante évolution encadrée notamment par les lois SRU, Grenelle, ALUR qui vise à minimiser les impacts négatifs du plan sur l'environnement et le cadre de vie. La grande majorité des collectivités souhaitant adopter ou modifier leur projet de territoire est soumise à cette procédure.

L'objectif poursuivi est d'accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de son projet en intégrant un haut niveau de prise en compte des enjeux environnementaux (et humains).

Notre mission vise à apporter un regard d'experts sur les enjeux environnementaux et faire que cette dimension enrichisse le projet communal. Cette démarche s'élabore grâce à un **accompagnement permanent** des élus et une **étroite collaboration** avec les services techniques et les prestataires en charge de l'élaboration du PLU.

En effet, l'expérience montre que la construction d'un **projet durable** repose sur la **transversalité des approches** sur l'ensemble des thématiques liées à l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des déplacements, de l'habitat, du développement économique et de la préservation des ressources et d'un environnement de qualité.

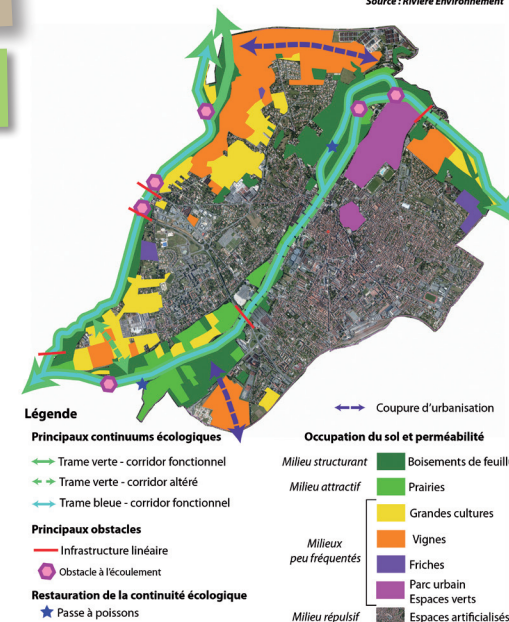
Résultats

L'évaluation environnementale est réalisée en collaboration étroite avec le cabinet d'urbanisme et la collectivité par soucis d'écoute et de connaissance partagée des enjeux du territoire. Cette démarche permet de considérer en parallèle les enjeux de développement et les enjeux environnementaux dès le début du projet, ceci grâce à l'établissement d'un diagnostic complet (inventaires sur le terrain et consultation du réseau d'acteurs).

Nous intervenons également aux autres étapes clés du projet : élaboration du **PADD**, réalisation du **zonage** et du **règlement**, indicateurs de suivi, ...

Lors de la phase d'**analyse des incidences** prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, chaque secteur à projet fait l'objet de prospections complémentaires afin de préciser ses sensibilités environnementales et proposer des mesures adaptées permettant d'**éviter, réduire** ou **compenser** les effets négatifs.

L'accompagnement de Rivière Environnement permet d'apporter un regard d'experts sur les problématiques environnementales et faire que cette dimension enrichisse le projet communal.



Localisation des PLU réalisés par Rivière Environnement

